

Mars 2017

Numéro 18

SOMMAIRE

1^{er} degré – Le « péril » de la
fermeture de classe

2

1^{er} degré – Matisse ou Sa-
tie ? Satie ou Matisse ?

2

2nd degré – Inspections gad-
get

3

Laval Agglo – Le docteur
Diafoirus de la Fonction pu-
blique

3

Campagne électorale et éta-
blissements scolaires : que
disent les textes ?

4

Éduc' 53

Le bulletin d'informations de la CGT Éduc'action en Mayenne

Édito – « Faillite du système éducatif »
ou faillite des politiques éducatives ?

À l'heure de la campagne présidentielle, la cause semble entendue : « le système éducatif français est en faillite ». Plus de 150 000 jeunes quittent l'école, chaque année, sans diplôme, le plus souvent au niveau de la 3^e ou de la 2nde. Près de 50% des étudiants ne passent pas en 2^e année de licence.

Les causes ? Le système éducatif français privilégierait trop la voie générale au détriment de la voie professionnelle. Les élèves, en fin de collège, seraient mal orientés, notamment par des enseignants qui n'ont aucune connaissance du monde de l'entreprise et qui ont une vision très négative de la voie professionnelle.

La solution : la valorisation de l'apprentissage, et si possible au plus tôt, à 14 ou 15 ans, pour exfiltrer les élèves qui ne sont pas faits pour l'école, s'ennuient en classe et perturbent les cours.

Soyons clair ! Si la voie professionnelle est dévalorisée, c'est la faute aux politiques éducatives promues par les ministres successifs, relayées sur le terrain par les recteurs et

directeurs académiques. Lors des dialogues de gestion annuels, sur quoi sont évalués les principaux de collèges, notamment dans les petits établissements ruraux mayennais ? Sur leur capacité à augmenter la part des élèves de 3^e orientés vers le lycée général. Certes, ce n'est pas parce qu'on est scolarisé à Landivy, qu'il faut forcément aller en maison familiale après la 3^e. Mais demande-t-on, en contrepartie, aux collèges qui envoient un taux d'élèves plus élevé que la moyenne en filière générale d'augmenter la part de l'orientation vers la voie professionnelle ? Non.

Pourquoi ? Parce qu'un lycéen professionnel, cela coûte plus cher qu'un lycéen général. Un lycéen général, c'est 4 murs, un toit et quelques ordinateurs. Un lycéen professionnel, c'est, en plus, des équipements professionnels coûteux (atelier mécanique, fournil, etc.). La réforme du bac pro 3 ans, en supprimant une année de formation, a surtout permis d'économiser une année de dépenses. Ven-

due par le ministre de l'époque comme une valorisation du bac pro, cette réforme a eu pour résultat un abaissement du niveau de qualification des élèves. Ben, oui 3 ans de formation, c'est moins bien que 4 ans !

Ainsi, une année passée à échouer en seconde générale, même pour être réorienté, par la suite, en première technologique ou professionnelle, c'est toujours une année de gagnée. Le jackpot d'un point de vue financier, c'est quand l'élève fait finalement, même péniblement, toute sa scolarité en lycée général... pour échouer en 1^{ère} année de fac.

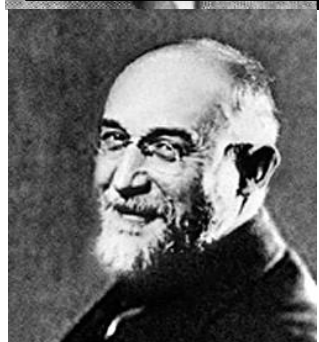
La CGT Éduc'action 53 dénonce donc les politiques menées en matière d'enseignement professionnel depuis plus de 15 ans. Dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, elle revendique une véritable valorisation de la filière professionnelle en lycée public, tant au niveau de l'orientation que de la qualité de la formation.

Le bureau
de la CGT Éduc'action 53

1^{er} degré – Le « péril » de la fermeture de classe



Matisse ou Satie ?



Satie ou Matisse ?

Déclaration surréaliste du Directeur académique dans l'édition du samedi 11 février d'Ouest-France : l'arrivée de 5 nouveaux élèves à l'école Henri-Matisse de Craon mettrait en « péril » la fermeture de classe prévue dans cette école !!!!

« Péril » : n.m., situation, état où un danger menace

l'existence de qqn ou de qqch. En l'occurrence, dans le cas de Craon, ce qui est menacé, c'est la suppression d'une classe.

Ainsi, dans le discours du Directeur académique, le maintien d'une classe devient une menace. Après le coup du « scan » de toutes les fermetures possibles, mais pas des ouvertures, lors du dernier Comité technique, on va

finir par croire que ce qui intéresse le plus la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, c'est de fermer des classes et des écoles.

Plus qu'un pas et on va nous expliquer, l'an prochain, que la fermeture de classe est un bienfait ! On n'en est vraiment pas loin.

1^{er} degré – Matisse ou Satie ? Satie ou Matisse ?

Lors du Comité technique du 31 janvier, le Directeur académique avait confirmé la fermeture d'une classe à l'école maternelle Henri-Matisse de Craon, qui devait, dès lors, ne compter qu'une classe unique à la rentrée 2017. L'inspectrice de la circonscription avait pris la parole en évoquant le projet de la mairie de créer, à termes, un pôle maternel unique à l'école Érik-Satie (3 classes à l'heure actuelle).

Lors du Comité départe-

mental du 9 février, revirement du Directeur académique : la fermeture de classe ne concerne plus Henri-Matisse, mais Érik-Satie. Argument : 5 nouveaux élèves sont annoncés à Matisse et le maire prévoit d'y faire des travaux.

Le directeur académique aurait pu, purement et simplement, revenir sur la fermeture à Matisse, sans répercussion sur Satie. Il a gardé une enveloppe d'au moins 4 postes pour les ajustements de rentrée.

Pourquoi ne le fait-il pas ? Parce qu'il sait que dans d'autres écoles en Mayenne, il va devoir remettre un poste pour faire face au regain d'effectifs.

Que le travail du Directeur académique serait plus simple si le nombre global de postes d'enseignants n'était pas grevé par les dispositifs de la Refondation de l'École, politique lancée sans moyens supplémentaires et dont les écoles rurales sont les premières à faire les frais.

1^{er} degré – Dans le secret de la Direction académique



2nd degré – Eh là qui voilà ??? Inspections gadget !

De nombreux collègues aux échelons 6 ou 8 ont l'honneur de voir débarquer dans leur classe des inspecteurs, que, parfois, ils n'avaient pas vu depuis 10 ou 15 ans.

Ces inspections en rafale ont lieu dans le cadre de l'année transitoire 2016-2017, entre l'ancien système d'évaluation et le nouveau, qui verra le jour au 1^{er} septembre 2017.

Dans le nouveau système, un personnel d'éducation sera inspecté à trois moments de sa carrière, hors titularisation : le passage du 6^e au 7^e échelon, le passage du 8^e au 9^e échelon et l'accès à la hors-classe. Pour 10% des effectifs (aides-inspecteurs, professeurs formateurs,

etc.), il y aura, en plus, un rendez-vous de carrière, sans inspection, pour l'accès à la « classe exceptionnelle », réservé aux

Pourquoi une telle recrudescence des inspections ? Traiter un maximum d'échelons 6 et 8 en année transitoire, donc en dispositif allégé, pour ne plus avoir à le faire dans la procédure lourde annoncée à la rentrée 2017, où le chef d'établissement entrera en jeu de manière importante ? C'est l'impression qu'ont laissée certaines inspections,

Des inspections touchant des collègues qui, pour beaucoup, ne sont pas concernés par une accélé-

ration d'avancement, car une ancienneté trop grande dans l'échelon 6 ou 8.

Des inspecteurs qui bâclent les entretiens, qui, pour certains, ne savent même pas qui ils inspectent, confondant les enseignants.

En clair, des inspections qui ne servent à rien pour les personnels d'un point de vue de la pédagogie ou de l'avancement.

On voudrait démontrer l'inanité des inspections pédagogiques et vendre l'évaluation en local, par le seul chef d'établissement, qu'on ne s'y prendrait pas mieux.



Laval Agglo – Le docteur Diafoirus de la Fonction publique

Le journal *Ouest-France* du 25 février dernier relayait un tweet de Yannick Borde, vice-président de Laval Agglomération et maire de Saint-Berthevin :

« #Macron supprime 120 000 fonctionnaires dont 70 000 dans les collectivités locales. Or, c'est la fonction publique d'État qu'il faut dégraisser @l_amf @Maires_Mayenne »

Quelle « fonction publique d'État » ? : le tweet - c'est le problème de la brièveté de ce genre de communication - ne le dit pas. Cependant, l'emploi du terme « dégraisser » rappelle une consternante

expression utilisée par un ancien ministre de l'Éducation nationale à propos de son ministère. En tout cas, M. Borde, par cette prise de position publique, montre qu'il considère qu'une partie des fonctionnaires d'État ne servent à rien, en tout cas ne font pas leur boulot.

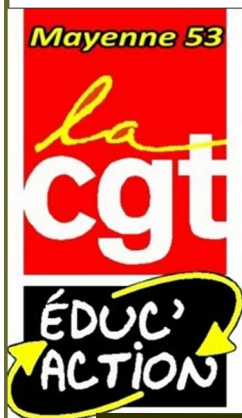
Dans la même édition de *Ouest-France*, deux pages plus loin, on apprendrait qu'à Forcé, quatre propriétaires, ayant pris possession de leur maison le 8 décembre dernier, étaient très mécontents de leurs logements, pourtant

neufs : des maisons basse consommation qui surconsommement du gaz ; des toits-terrasses transformés en piscines ; des fissures qui apparaissent dans les murs, etc.

Or, qui est le promoteur immobilier à l'origine de la construction de ces 4 maisons défectueuses ? Le groupe Procivis Ouest, dont le directeur général n'est autre que... Yannick Borde.

Avant de formuler des « solutions » à l'emporte-pièce pour les autres, M. Borde ferait mieux de balayer devant sa porte... et celles de ses maisons.





La CGT **Éduc'action 53** syndique tous les personnels de l'Éducation nationale, de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires.
N'hésitez pas à nous contacter et à rejoindre un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Secrétariat : Bertrand COLAS

Adresse : 17 rue Saint-Mathurin 53000 LAVAL

Téléphone : 06 23 33 67 99 Mail : cgteduc53@gmail.com

Blog d'actualités : <http://cgteduc53.blogspot.fr>

Facebook  : Cgt Educ-Mayenne

Campagne électorale et établissements scolaires – Que disent les textes ?

Dans le cadre des campagnes présidentielle et législatives, certain(e)s candidat(e)s ou soutiens de candidat(e)s peuvent être amenés, comme c'est déjà le cas dans certains établissements mayennais, à solliciter l'utilisation de locaux scolaires pour des réunions publiques. C'est l'occasion de faire le point sur les textes en la matière.

Des locaux scolaires peuvent-ils accueillir des réunions politiques ?

Selon un avis du Conseil d'État du 2 mai 1995, « en l'absence de toute disposition législative l'interdisant expressément, les réunions d'information ou les débats organisés dans le cadre des campagnes précédant les différents scrutins peuvent se tenir dans les locaux des écoles primaires publiques et des établissements d'enseignement secondaire publics, dans le respect des règles dégagées par la jurisprudence. »

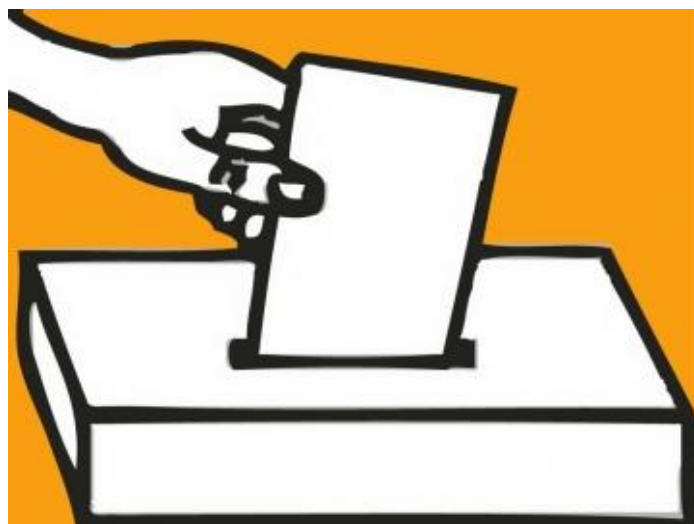
Le Conseil d'État a, par ailleurs, rappelé que « l'organisation de tels réunions ou débats dans

des locaux publics ne doit pas nuire au fonctionnement du service public de l'enseignement, ni conduire à une utilisation des locaux incompatible avec leur destination ; l'autorité dont dépend l'autorisation d'utiliser ces locaux pour la tenue de la réunion doit respecter le principe d'égalité de traitement entre les usagers ; l'autorisation peut également être refusée pour des motifs tirés du maintien de l'ordre public. » Ainsi, il n'est pas possible de refuser l'usage des locaux à un candidat, si on l'a déjà accordé à l'un des concurrents, sauf à prouver un trouble à l'ordre public.

Qui donne les autorisations ?

Dans le cas du 1^{er} degré, c'est au maire que revient de donner les autorisations.

Dans le cas du 2nd degré, le conseil d'administration de l'établissement doit donner son avis et la collectivité territoriale de rattachement son aval.



Que faut-il entendre par « campagne électorale » ?

Une note du cabinet du ministère de l'Éducation nationale du 19 mars 2012 précise que la notion de « campagne électorale » ne désigne pas strictement la seule campagne officielle, mais qu'il faut l'entendre au sens large. Ainsi, même si la campagne officielle pour la présidentielle 2017 ne commence qu'au 9 avril et celle des législatives qu'après la présidentielle, une réunion prévue au mois de mars peut être considérée comme dans la « campagne électorale ».